

Zeitschrift: FemInfo / Verein Feministische Wissenschaft Schweiz = Association suisse femmes, féminisme, recherche

Herausgeber: Verein Feministische Wissenschaft Schweiz

Band: - (2006)

Heft: 7

Rubrik: Seitenblicke : feministisch = Regards féministes

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ANNE-MARIE BARONE

Présentation de l'Association Pro-FRI

L'Association Pro-FRI (FRI = Schweizerisches Feministisches Rechtsinstitut - Institut Juridique Féministe Suisse) a été créée en 1995 par quelques juristes féministes suisses. Le but statutaire de l'Association est d'oeuvrer à la création d'un Institut juridique féministe. Depuis 1998, l'Association, qui a son siège statutaire à Fribourg, a été reconnue d'utilité publique par les autorités fiscales.

La première étape en direction du but ambitieux consistant à créer un Institut juridique féministe a été franchie en 2004, par la création de la Fondation FRI - Institut suisse de science juridique féministe et «gender law», inscrite au Registre du Commerce du canton de Fribourg, dont la Présidente d'honneur est l'ancienne juge fédérale Mme Margrith Bigler-Eggenberger. Le Conseil de Fondation est composé de Mme Kathrin Arioli, docteure en droit, Présidente, et Mmes Michelle Cottier, docteure en droit et Zita Küng, juriste.

La Fondation FRI, en collaboration avec le Centre de Compétence des Etudes Genre de l'Université de Zürich, a organisé les 15 et 16 septembre derniers un Congrès international sur le thème : «le droit - impulsion ou frein à l'évolution des rapports sociaux de sexe ?» La question centrale débattue lors de ce Congrès était celle de savoir dans quelle mesure le droit est un instrument de transformation des rapports entre les sexes, ou au contraire un moyen de renforcer les inégalités et les rapports de domination entre hommes et femmes. (Pour plus d'informations sur ce Congrès, visiter le site www.genderlaw.ch)

L'Association Pro-FRI a par ailleurs édité en 2001 un ouvrage intitulé «Recht Richtung Frauen», recueillant plusieurs contributions de différentes auteures, dans le domaine de la recherche juridique féministe. En 2002, des membres de l'Association Pro-FRI ont publié des contributions dans le No17 de la revue Olympe, entièrement consacré au thème des femmes et du droit («Kreativ - skeptisch - innovativ - Frauen formen Recht»).

A l'heure actuelle, l'Association pro-FRI compte environ 150 membres individuels et 7 membres collectifs. Son Comité (appelé «groupe moteur») se compose de 6 femmes (Bettina Bannwart, Bâle, Anne-Marie Barone, Genève, Michelle Cottier, Bâle, Zita Küng, Zürich, Rosemarie Weibel, Lugano, Andrea Wehrli, Berne). Chaque année, à l'occasion de son Assemblée Générale, l'Association organise à l'intention de ses membres une conférence sur un thème juridique. Depuis 1999, ces conférences (appelées «FRI-Exchange») ont permis à plusieurs intervenantes

(des juristes suisses, allemandes ou autrichiennes) de partager leurs connaissances et réflexions avec les membres de l'Association.

Depuis la création de la Fondation FRI en 2004, le rôle de l'Association Pro-FRI consiste essentiellement à apporter un soutien au travail de cette Fondation, en vue de la création d'un Institut juridique féministe et «gender law». Un tel Institut aurait pour mission de promouvoir la recherche juridique et la formation continue dans le domaine juridique, dans l'optique des droits des femmes et des questions de genre, de mettre à disposition tant des professionnel-le-s, des politicien-ne-s, que des associations de femmes ou d'autres organisations (par exemple syndicales) des outils juridiques nécessaires (documentation, résultats de recherches, avis de droit, etc.). L'activité de cet Institut devrait par ailleurs mettre l'accent sur l'interdisciplinarité, ainsi que sur le travail en réseau tant sur le plan suisse que sur le plan international.

Pour nous contacter, vous pouvez envoyer un message à l'adresse info@profri.ch

.....
LA COMMISSION FÉDÉRALE POUR LES QUESTIONS FÉMININES A 30 ANS
.....

Nombreux sont les acquis - mais il reste beaucoup à faire

Bilan intermédiaire et recommandations de la Commission fédérale pour les questions féminines

Berne, le 27 novembre 2006. La situation des femmes en Suisse s'est améliorée dans bien des domaines au cours des 30 dernières années. Néanmoins, l'égalité entre femmes et hommes, un droit fondamental inscrit dans la Constitution fédérale, n'est toujours pas réalisée. La Commission invite les acteurs et actrices de la politique, de l'économie et de la société à s'engager plus intensément en faveur de l'égalité entre les sexes. Un large éventail de tâches

La Commission fédérale pour les questions féminines (CFQF) commémorera son 30ème anniversaire le 30 novembre 2006, à Berne. En tant qu'organe indépendant et interpartis, la Commission est un trait d'union important entre les milieux politiques, les autorités et la société civile. Lorsqu'elle a été instituée en qualité de commission extraparlamentaire permanente

par le Conseil fédéral en 1976, les femmes mariées avaient encore besoin de la permission de leur mari pour pouvoir exercer une activité professionnelle. Il n'existait pas de statistiques sur la discrimination salariale et les femmes victimes de violences domestiques ne bénéficiaient d'aucune protection. Au cours des trois dernières décennies, la Commission, en collaboration avec des organisations partenaires très diverses, a tout mis en œuvre pour réduire les discriminations à l'endroit des femmes et mené à bonne fin et avec succès des tâches ainsi que des projets variés.

Des améliorations sur le plan juridique avant tout La situation des femmes en Suisse s'est améliorée avant tout sur le plan juridique depuis les années septante. Au nombre des progrès à relever figurent, outre l'inscription de l'égalité entre les sexes dans la Constitution fédérale en 1981,

- *l'entrée en vigueur du nouveau droit matrimonial, 1988*
- *le nouveau droit pénal en matière sexuelle, 1992*
- *la loi sur l'aide aux victimes d'infractions, 1993*
- *la loi sur l'égalité, 1996*
- *l'introduction du splitting et du bonus éducatif lors de la 10ème révision de l'AVS, 1997*
- *la ratification par la Suisse de la Convention de l'ONU sur les droits de la femme, 1997*
- *le nouveau droit du divorce, 2000*
- *la poursuite d'office des actes de violence entre conjoints et partenaires, 2004*

- *l'introduction de l'allocation pour perte de gain en cas de maternité, 2004*
- *le programme d'impulsion destiné à soutenir la création de places d'accueil extra-familial pour enfants, 2003-2011.*

Cependant, 25 ans après l'inscription du droit fondamental à l'égalité dans la Constitution fédérale, l'égalité de fait n'est de loin pas encore réalisée. Les femmes continuent à être discriminées, à assumer la majeure partie des tâches domestiques même lorsqu'elles exercent une activité lucrative, à toucher des salaires inférieurs à ceux des hommes et à être sous-représentées dans les positions dirigeantes et les procédures de décision. C'est contraire à l'art. 8, al. 3, de la Constitution, en vertu duquel l'égalité ne se résume pas à un postulat, une exigence purement formelle sur le plan juridique, mais doit également se traduire dans les faits au sein de la société, avant tout dans les domaines de la famille, de la formation et du travail.

Autres actions concrètes nécessaires pour promouvoir l'égalité de fait entre femmes et hommes L'égalité entre femmes et hommes est un droit fondamental et fait partie des principes essentiels en matière de droits humains à l'échelon mondial. Au cours de ces dernières années, la Suisse a défendu sur le plan international également le principe de l'égalité entre les sexes et s'est associée à la politique menée en faveur de son application. D'autres actions concrètes encore s'imposent, afin que l'égalité des chances entre femmes et hommes dans l'éducation et la formation, la vie professionnelle et la famille, la politique,

l'économie et la société devienne une réalité. En font notamment partie:

- *l'adhésion de la Suisse au Protocole facultatif du 6 octobre 1999 à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (OP CEDAW)*
- *la création des bases institutionnelles nécessaires à la mise en œuvre sur le long terme des obligations de droit international public et constitutionnelles, de même que la sensibilisation des autorités, des milieux économiques et de la société civile à la protection des droits de la femme et des droits humains en Suisse*
- *la mise en place de mesures visant à éliminer les stéréotypes fondés sur le sexe, qui influent sur le choix professionnel et la formation professionnelle*
- *l'application du droit, stipulé dans la Constitution, à un salaire égal pour un travail de valeur égale*
- *l'amélioration, grâce à des conditions cadres appropriées, des possibilités pour les femmes et pour les hommes de concilier activité professionnelle et tâches familiales*
- *le développement d'une offre, adaptée aux besoins, de places d'accueil extra-familial et extra-scolaire pour enfants jusqu'au terme de la scolarité obligatoire, et intégration de cette offre*

dans la Constitution fédérale, en tant que tâche illimitée et permanente des collectivités publiques (complément à l'art. 62, al. 3 Cst.)

- *la révision de la législation fiscale en tenant compte des revendications en matière d'égalité*

- *l'introduction de mesures en faveur d'une représentation équilibrée des sexes dans la vie économique et publique, notamment au sein de l'administration, des tribunaux, du service diplomatique ainsi que des organes de direction des entreprises*

- *la représentation paritaire des femmes dans les parlements et gouvernements aux niveaux fédéral, cantonal et communal*

- *la mise en place de mesures en faveur de l'égalité dans les universités et les hautes écoles spécialisées, notamment la reconduction à partir de 2008 du programme «Egalité des chances entre les femmes et les hommes dans le domaine universitaire»*

- *l'introduction de mesures juridiques et autres visant à lutter contre les discriminations spécifiques envers les femmes d'origine étrangère, la promotion de l'égalité des chances des migrantes*

dans le domaine de la formation, sur le plan professionnel et dans la société

- *l'intensification de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, notamment contre la violence domestique, le trafic d'êtres humains, les mariages forcés et les mutilations génitales, en renforçant les mesures de prévention et d'intervention de même que de protection des victimes.*



Publications à l'occasion des 30 ans de la CFQF

- *Questions au féminin 2.2006:«Nombreux sont les acquis - mais il reste beaucoup à faire»;contient des messages de sympathie ainsi que des articles rédigés par des spécialistes sur le thème«Droits de la femme - droits humains»*

- *Feuille d'information«Nombreux sont les acquis- mais il reste beaucoup à faire. Politique des femmes et égalité depuis 1971»*

Liste de toutes les publications de la CFQF sur www.comfem.ch

DR. JULIA NENTWICH & GERHILT HAAK

Zukunftswerkstatt Gleichstellung - Neue Wege für die Gleichstellungs- arbeit

Die Gleichstellung von Frauen und Männern ist heutzutage in aller Munde - ob als «Gender Mainstreaming» oder «Diversity-Management»; Gleichstellung ist «in». Zugleich geraten in der letzten Zeit Gleichstellungsbüros immer mehr unter Druck - man

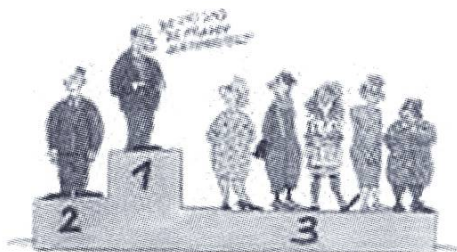
brauche sie nicht mehr, sie kosteten nur Geld, das Ziel sei längst erreicht. Diesem Druck von Aussen standhalten zu können und nicht nur zu reagieren, sondern weiter agieren zu können, erfordert Kraft, festen Boden unter den Füßen und einen langen Atem. Unsere Weiterbildungen,

Beratungen und Coachings setzen an dieser Stelle an. Wie bleibt man in solchen Veränderungsprozessen handlungsfähig? Wie geht man - emotional und strategisch - mit den allgegenwärtigen Widerständen um? Nach welchen Kriterien wählt man mögliche Massnahmen aus?

In unseren Weiterbildungen, Beratungen und Coachings geht es uns zunächst um die Vermittlung von aktuellem Wissen über Geschlechterverhältnisse und theoretischen Grundlagen der Geschlechterforschung. Dabei steht jedoch immer die Anwendbarkeit dieses Wissens in der konkreten Praxis im Mittelpunkt. Aus einer Perspektive der Gleichzeitigkeit von Differenz-, Gleichheits- und (de-)konstruktivistischem Feminismus (Nentwich, 2004: 2006a) werden die theoretischen Möglichkeiten von Veränderung ausgeleuchtet und diskutiert.

Das Ziel dieser theoretischen Exploration ist in erster Linie, neue Wege für die eigene Veränderungspraxis entdecken zu können. Denn was auf theoretischer Ebene als Vielfalt von Interventionsmöglichkeiten erscheint spiegelt sich so nicht in der Praxis wieder (Nentwich, 2006b). Hier zeigt sich, dass allzu häufig Bewährtes immer und immer wieder eingesetzt wird und mögliche Alternative allzu schnell als zu praxisfern oder nicht umsetzbar beurteilt werden. Dies liegt zum einen in der allgemeinen gesellschaftlichen Akzeptanz begründet, die für bestimmte Massnahmen und gegen andere zu sprechen scheint, aber auch im persönlichen Standpunkt der einzelnen Gestaltenden von Veränderungsprozessen. Die eigenen Grundannahmen und Haltungen zu kennen, zu wissen, durch welche Theorien und Entwicklungen sie in der eigenen Vergangenheit beeinflusst und geprägt worden sind, ist ein weiterer zentraler Baustein für den Erhalt von Handlungsfähigkeit in solchen Veränderungsprozessen.

Als drittes Element kommt das praktische Handwerkszeug gegenwärtiger Managementpraktiken hinzu. Wir wenden verschiede-



dene Methoden der Strategieentwicklung, des Projektmanagements und des Change-Managements konkret auf die Frage- und Problemstellungen der Gleichstellungs- und Diversity-Arbeit an.

Auf diesen Grundlagen ist die«Zukunftswerkstatt Gleichstellung» erstmals im Frühjahr 2004 als insgesamt viertägiges Weiterbildungsseminar durchgeführt worden. In Kooperation mit der Fachhochschule Nordwestschweiz bieten wir aktuell das«Praxisatelier für Gleichstellung und Gender Mainstreaming» an. Wir beraten und coachen Gleichstellungsbüros, Gender-Mainstreaming-Projekte und Diversity-Managerinnen in der Schweiz und Deutschland. Auf Anfrage konzipieren wir individuelle, auf die Situation der jeweiligen Organisation zugeschnittene Weiterbildungen und beraten in Bezug auf die Gestaltung von Veränderungsprojekten.

Weitere Informationen finden Sie unter:

www.nentwich.ch/ZukunftswerkstattGleichstellung

Nentwich, J. C. (2006a). Gleichheit, Differenz, Diversity oder Dekonstruktion? Verschiedene Geschlechter-Theorien und ihre Konsequenzen für die Gleichstellungsarbeit. *Rote Revue*, 84(1), 2-6.

Nentwich, J. C. (2006b). Changing gender: The discursive construction of equal opportunities. *Gender, Work and Organization*, 13(6), 499-521.

Nentwich, J. C. (2004). Die Gleichzeitigkeit von Differenz und Gleichheit. Neue Wege für die Gleichstellungsarbeit. Königstein i.T.: Ulrike Helmer Verlag.